

**« RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION DU  
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « LUTTE ET  
DISCIPLINES ASSOCIÉES »**

<b>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS</b> <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	<b>RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES</b> <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	<b>RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION</b> <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A. 212-47-3 du code du sport. Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 3 et 4 sont définies à l'annexe II du présent arrêté.	
		<b>MODALITÉS D'ÉVALUATION</b>	<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>
<b>UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE</b>			
<b>Participation au fonctionnement de la structure de lutte et disciplines associées</b>  - Accueil les pratiquants au sein de la structure proposant la pratique de la lutte et des disciplines associées en prenant en compte leurs caractéristiques physiques, cognitives et psychiques  - Maintenance du matériel et des équipements  - Participation aux actions de communication et de promotion des activités de la structure de lutte et disciplines associées en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularité de son interlocuteur  - Contribution au projet de développement et à la programmation des activités en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap  - Mobilisation des connaissances réglementaires administratives et juridiques relatives à la pratique de l'activité de la lutte et de ses disciplines associées	C1.1- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularité des interlocuteurs.  C1.2- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous.  C1.3- Contribuer au fonctionnement d'une structure en tenant compte des particularités de publics impliqués.	Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.  La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :  - de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique.  - d'une soutenance orale suivie d'un entretien.	Le candidat : - Adapte sa communication aux différents publics afin de favoriser l'intégration de tous - Produit des écrits professionnels adaptés aux caractéristiques et besoins des publics concernés - Promeut les projets et actions de la structure en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des publics impliqués. - Repère les attentes et les besoins des différents publics pour favoriser l'intégration de tous - Choisit les démarches adaptées en fonction des singularités des publics. - Garantit l'intégrité physique et morale des publics - Se situe dans la structure - Situe la structure dans les différents types d'environnement - Participe à la vie de la structure en veillant à respecter l'intégration de tous
<b>UC 2 - METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE</b>			
<b>Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le</b>	C2.1- Concevoir un projet d'animation en	Une seule modalité certificative permet	Le candidat :

<p><b>champ de la lutte et des disciplines associées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de projet prenant en compte les caractéristiques du contexte d'intervention en cohérence avec le projet global de la structure ou la politique fédérale</li> <li>- Proposition d'activités s'inscrivant dans le programme de la structure en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics</li> <li>- Définition des objectifs, des besoins et ressources nécessaires pour réaliser son projet au sein de la structure prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap</li> <li>- Réalisation de bilan d'activités</li> </ul>	<p>tenant compte des particularités des publics impliqués.</p> <p>C2.2- Conduire un projet d'animation dans une perspective éducative et intégrative.</p> <p>C2.3- Evaluer un projet d'animation.</p>	<p>d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique.</li> <li>- d'une soutenance orale suivie d'un entretien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli dans une perspective éducative et intégrative</li> <li>- Définit les objectifs et les modalités d'évaluation en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun</li> <li>- Identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet en lien avec les singularités des publics impliqués</li> <li>- Planifie les étapes de réalisation</li> <li>- Anime une équipe dans le cadre du projet en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers</li> <li>- Procède aux régulations nécessaires afin de favoriser l'intégration de tous</li> <li>- Utilise les outils d'évaluation adaptés en lien avec les singularités des publics</li> <li>- Produit un bilan</li> <li>- Identifie des perspectives d'évolution</li> </ul>
---	---	---	--

**UC 3 : CONDUIRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE LA LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES**

<p><b>Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte, d'animation sportive ou d'apprentissage en lutte et disciplines associées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement des pratiquants dans le cadre de la découverte et de l'initiation de la lutte et des disciplines associées en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants</li> <li>- Conduite d'action d'initiation, d'apprentissage et d'enseignement en lutte et disciplines associées en les adaptant aux caractéristiques des publics encadrés</li> </ul>	<p>C3.1- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en lutte et disciplines associées en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants.</p> <p>C3.2- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en lutte et disciplines associées à partir des particularités des publics impliqués.</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :</p> <p>a) la production d'un dossier comprenant un cycle d'animation réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique composé d'au moins sept séances d'animation portant sur le lutte et disciplines associées.</p> <p>b) une mise en situation professionnelle consistant en la conduite d'une séance</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixe les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation en lien avec caractéristiques des publics encadrés</li> <li>- Prend en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle dans le respect du répertoire technique et tactique de la lutte ou d'une discipline associée</li> <li>- Organise la séance ou le cycle en prenant en compte la singularité de chaque pratiquant</li> <li>- Programme une séance ou un cycle en fonction des objectifs et en prenant en compte les caractéristiques physiques,</li> </ul>
---	--	---	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de progressions pédagogiques adaptées pour les différents publics</li> <li>- Conception et animation de séances d'entraînement pour un premier niveau de compétition</li> <li>- Préparation au passage des maîtrises (lutte), ceintures (sambo), grades (grappling) ou rannig (gouren) en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants</li> <li>- Évaluation des séances, cycles d'animation ou d'apprentissage proposées en regard des caractéristiques singulières des différents publics</li> </ul>	<p>C3.3- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en lutte et disciplines associées notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.</p>	<p>d'animation suivie d'un entretien.</p>	<p>motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux publics et aux objectifs de la séance ou du cycle en tenant compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun</li> <li>- Adapte son action pédagogique aux publics</li> <li>- Construit et utilise des outils d'évaluation adaptés</li> <li>- Évalue son action et proposer des adaptations</li> <li>- Évalue la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités</li> </ul>
---	--	---	---

**UC 4 – MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE**

<p><b>Encadrement de la lutte et disciplines associées en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des règles de sécurité et des règlements sportifs en vigueur dans le champ de la lutte et des disciplines associées</li> <li>- Veille à l'application des règles de sécurité et des règlements sportifs en vigueur dans le champ de la lutte et des disciplines associées</li> <li>- Veille aux conditions de sécurité particulières des pratiques de la lutte et disciplines associées en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leur singularité</li> <li>- Organisation du lieu de pratique afin d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en tenant compte des spécificités des publics</li> </ul>	<p>C4.1- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention « lutte et disciplines associées » en lien avec les singularités des pratiquants</p> <p>C4.2- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention « lutte et disciplines associées » afin que chaque sportif évolue en sécurité</p> <p>C4.3- Garantir les conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :</p> <p>a) la production d'un dossier comprenant un cycle d'apprentissage technico-tactique ou de mise en œuvre de la préparation des maîtrises ou équivalents pour les disciplines associées d'au moins sept séquences</p> <p>b) la conduite en sécurité d'une séquence d'apprentissage technico-tactique ou de mise en œuvre de la préparation des maîtrises ou équivalents pour les disciplines associées suivie d'un entretien.</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise les conduites professionnelles et présente l'ensemble des contenus techniques et tactiques de la lutte ou d'une discipline associée</li> <li>- Maîtrise et utilise les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage et dans une logique inclusive</li> <li>- Met en œuvre la préparation aux maîtrises ou équivalents pour les disciplines associées en adaptant les techniques en fonction des publics et de leurs caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques</li> <li>- Maîtrise et fait appliquer la culture, les règlements techniques et usages de la lutte et disciplines associées en choisissant les moyens adaptés aux caractéristiques des pratiquants</li> <li>- Maîtrise et fait appliquer le cadre de la pratique en tenant compte des spécificités des publics</li> <li>- Sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risque en accordant une</li> </ul>
---	--	--	--

			<p>vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Utilise le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité</li><li>- Aménage l'espace de pratique ou d'évolution en veillant à l'intégration de tous les pratiquants</li><li>- Veille à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution.</li><li>- Veille à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)</li></ul>
--	--	--	---